

Certificall offre son outil de preuve numérique aux commerçants, mairies et collectivités

Le 21 octobre 2026 à Toulouse – **Dégradations du 17 octobre : Certificall offre aux commerçants, mairies et collectivités un outil gratuit pour constituer des preuves certifiées de leurs dommages.** À la suite des dégradations survenues en marge de la journée de mobilisation du 17 octobre, à Paris et dans plusieurs villes de France, Certificall met gratuitement sa solution à la disposition des commerçants, des mairies et des collectivités concernés. L'objectif : les aider à documenter leurs dommages de manière fiable, pour faciliter leurs démarches auprès des assureurs et des autorités.

Constituer une preuve fiable dès les premiers jours

Après un sinistre, la qualité des éléments rassemblés conditionne souvent la rapidité et l'issue de l'indemnisation. Photos prises dans l'urgence, dates incertaines, éléments difficiles à vérifier : les premiers jours sont décisifs, et les preuves sont fragiles.

Acteur majeur des outils de déclarations de sinistres en assurance, l'application Certificall permet de prendre des photos et des vidéos certifiées depuis un simple smartphone. Chaque prise de vue est horodatée, géolocalisée et scellée au moment de la capture, ce qui garantit qu'elle n'a pas été modifiée. Ces preuves sont conformes au règlement européen eIDAS sur les services de confiance électronique.

Les éléments ainsi collectés peuvent être transmis aux assureurs, joints à un dépôt de plainte ou utilisés dans le cadre des démarches administratives et des demandes d'aide.

Un accès gratuit, sans engagement

L'offre s'adresse aux commerçants, artisans, mairies et collectivités ayant subi des dégradations lors des événements du 17 octobre. L'accès est gratuit et sans

engagement jusqu'à fin novembre 2026, sur simple inscription à l'adresse suivante :
<https://www.certificall.app/contact-solidarite-17-oct/>

L'équipe de Certificall accompagne les utilisateurs qui le souhaitent dans la prise en main de l'outil.

Guillaume Laurent, co-fondateur et co-CEO de Certificall

« J'ai exercé près de vingt ans comme expert sinistres. Je sais combien les jours qui suivent un dommage sont difficiles, et combien une preuve solide peut simplifier la suite. Mettre notre outil à disposition gratuitement, c'est notre manière d'apporter une aide concrète aux commerçants et aux élus qui doivent aujourd'hui faire face. »

À propos de Certificall

Fondée en 2022 et basée près de Toulouse, Certificall développe une solution de preuve numérique certifiée par l'image : photos et vidéos horodatées, géolocalisées et scellées, conformes au règlement européen eIDAS. Elle est utilisée par des assureurs, des entreprises et des acteurs publics pour sécuriser les preuves collectées et lutter contre la fraude. Certificall est co-auteur de la spécification AFNOR sur la preuve numérique par l'image.